

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 21 Décembre 1998
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 17

Votants présents : 10 + 1 pouvoir

M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
WEISBECKER.

Absents : M. WITTMER (excusé) avait donné pouvoir à M. SIBLER
MM. HAAS, GOETZ, BABILON (excusés)
MM. NEUHARD, ATZENHOFFER, RUSTENHOLZ

Dél. N° 11/1998

**OBJET : APPEL A IDEES POUR LA CREATION D'UNE LIGNE DE MOBILIER
SPECIFIQUE AU SITE DU FLECKENSTEIN - MARCHE D'APPEL A CANDIDATURES
POUR LA REALISATION DE CES MOBILIERS**

Le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en place des premiers équipements d'aménagements touristiques extérieurs sur le site du Fleckenstein il est souhaité de mettre en place une ligne de mobiliers spécifiques et applicable à tous les intervenants. Il s'agit des bancs, tables, panneaux d'interprétation, signalétique, éclairage.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- *d'autoriser le Président à lancer un appel à idées par appel à concurrence sur références pour la création d'une ligne de mobilier spécifique au site du Fleckenstein ;*
- *de sélectionner 3 candidats sur références pour la présentation d'un projet et d'une évaluation financière correspondante ;*
- *de constituer la Commission de sélection comme suit :*
 - . *membres de la Commission d'ouverture des plis*
 - . *un représentant du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord*
 - . *un représentant de la Région Alsace*
 - . *un représentant du Conseil Général du Bas-Rhin*
 - . *un représentant du C. A. U. E.*
 - . *un représentant de la D. R. A. C.*
- *de prévoir un montant d'indemnité de 10 000 F H. T. pour chaque candidat non retenu ;*
- *de prévoir un montant de rémunération forfaitaire de 40 000 F H. T. pour le candidat retenu ;*

- d'approuver le règlement de la consultation

- d'autoriser le Président à négocier le marché d'appel à candidatures avec le lauréat pour la réalisation des plans des mobiliers.

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 décembre 1998

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

